



A l'usage unique de
Madame Marie EVO

20 décembre 2021

Un parc d'activités "Arche de Noé" remporte l'un des trois Grand Prix du programme Amiter

LeLab

Immobilier d'entreprise

Lauréats

Rénovation urbaine

Après un exposé des scientifiques du GIEC, suivi d'une table ronde sur le thème de l'aménagement résilient, la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a décerné, mardi 14 décembre, les Grand Prix nationaux de l'appel à projets Amiter. Parmi eux, le scénario de l'équipe de D&A pour le parc d'entreprises du Confluent à Montereau-Fault-Yonne. Dans le contexte fictif mais probable d'une crue majeure, le groupement a proposé une programmation, faite de synergies entre acteurs et d'usages protéiformes, permettant au site de "continuer à vivre".

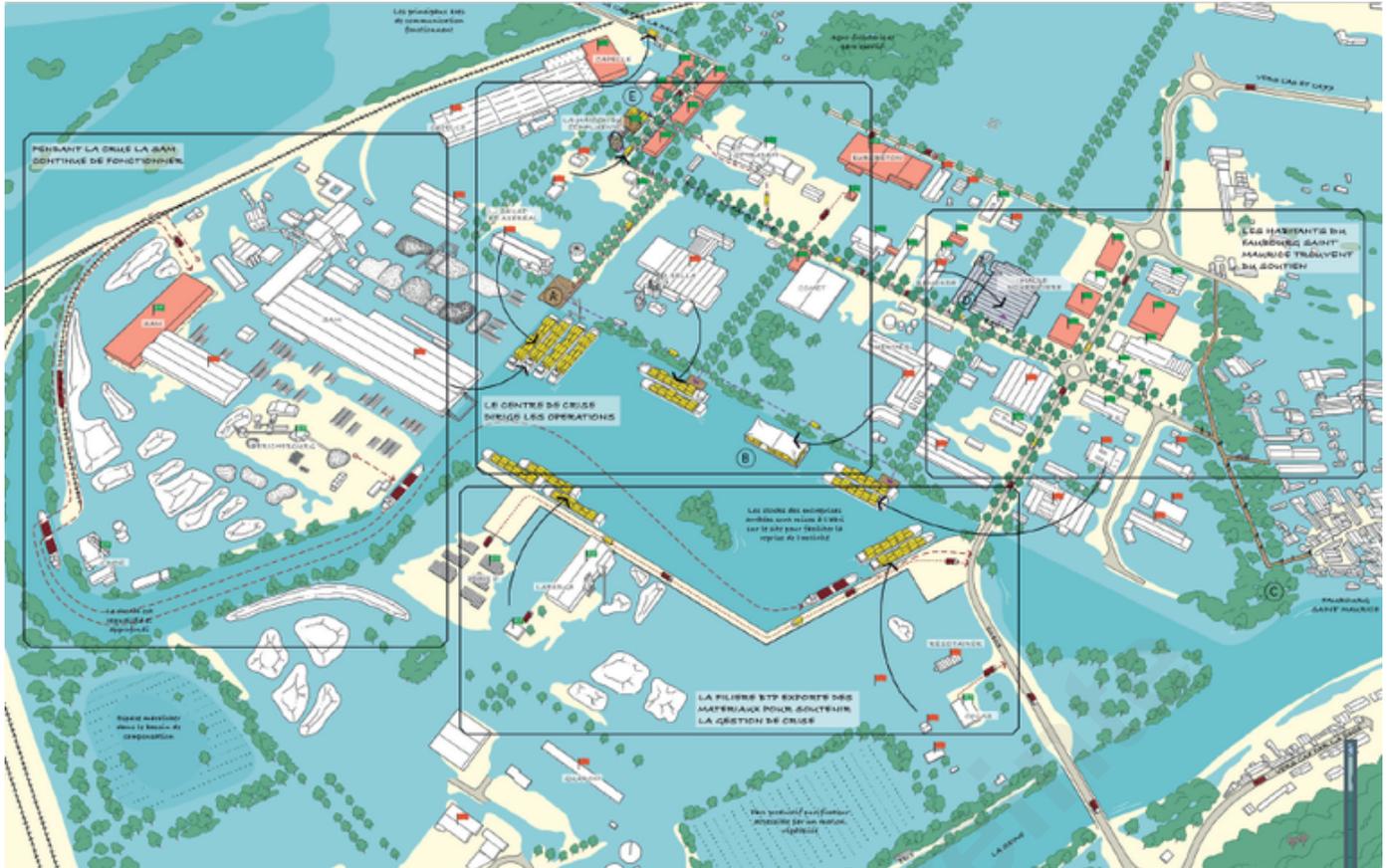
Faire du risque inondation, une force motrice du développement de l'activité, plutôt qu'un frein, c'est le pari qu'a remporté l'agence D&A, en même temps que son Grand Prix national au concours Amiter. Renforcée par Nicolas Bauduceau, directeur du département fonds publics et prévention à la Caisse centrale de réassurance (CCR), et Émilie Gascon, chercheuse et consultante en aménagement, l'équipe lauréate s'est plongée dans un contexte de crue majeure, pour sortir de l'eau le parc d'entreprises du Confluent. Et stimuler, du même coup, son attractivité.



Localiser la ZAE du Confluent sur notre carte des projets urbains



Illustration de la proposition de l'équipe de D&A pour le parc d'entreprises du Confluent - D&A



Tous les lauréats du programme Amiter

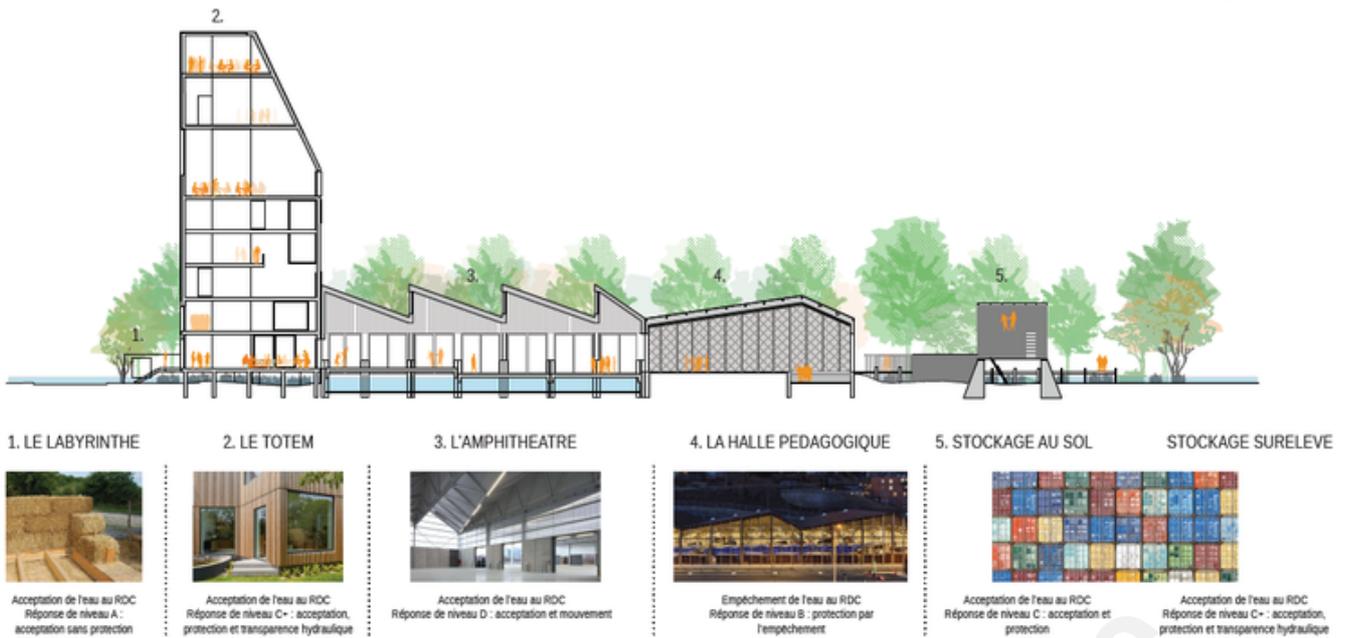
Démonstrateur le jour, centre de crise la nuit

À l'heure actuelle, la zone d'activités de Montereau-Fault-Yonne, vieillissante et fragilisée par les difficultés foncières, peine à se renouveler. Bien évidemment, sa localisation en zone inondable lui rend la tâche encore plus ardue. Un constat d'échec qui dominait dans les rangs des collectivités locales et services déconcentrés de l'État, au lancement de l'appel à projets Amiter. La direction du développement économique de la Communauté de Communes de Montereau envisageait, au départ, de n'inscrire qu'un seul sous-secteur au concours, la "Friche Argent". D&A obtient finalement qu'on lui laisse les coudées franches sur tout le périmètre.

En bout de course, sa proposition intègre même des constructions potentielles. Un fait relativement rare sur l'ensemble des 64 projets examinés par le jury national. Face au risque inondation, les candidats ont eu tendance à tenir l'urbanisation en bride. Mais, à Montereau, il est question de "continuer à vivre" et, par la même occasion, à construire. Pour cela, il est nécessaire de convaincre les entreprises de s'installer sur un site vulnérable. D'où la création de la Maison du Confluent qui "offre sur la friche Argent des espaces mutualisés dédiés aux relations inter-entreprises et au développement des filières présentes sur le site". Ainsi qu'"un catalogue des choix possibles dans le rapport à l'eau et au sol pour s'implanter ou s'étendre".

Copyright 2004-2022 Cadre de Ville

Plan de coupe de la Maison du Confluent - D&A



De "démonstrateur des bonnes pratiques", le bâtiment se meut en "centre de crise", quand l'inondation survient. Car, l'équipe lauréate ne fait pas dans l'euphémisme. A l'instar de Marie Evo, associée de D&A, qui, lors de la remise des prix, annonce que "cette crue peut arriver n'importe quand et qu'elle sera désastreuse". Il est donc nécessaire d'anticiper sa gravité. Et ce, d'autant plus que les modélisations s'appuient sur les crues historiques répertoriées mais que, d'après les experts du Giec, nous sommes entrés dans un nouveau cycle des pluies, plus dangereux que le précédent. Alors autant ne pas avoir peur des mots.

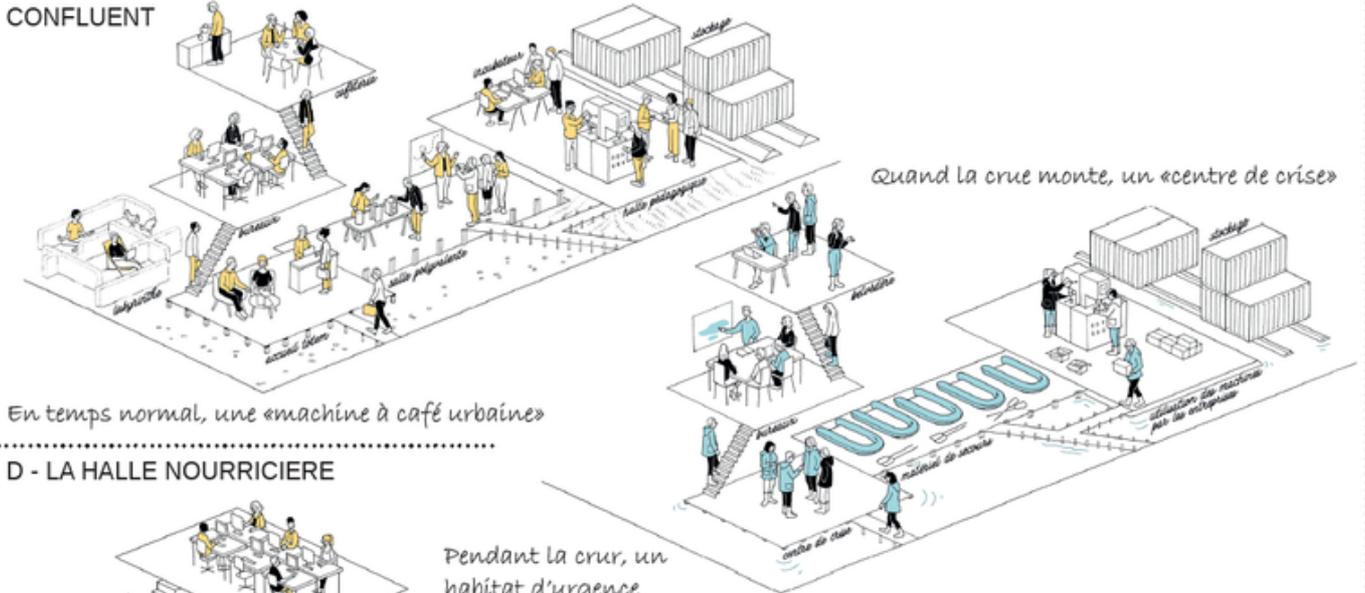
Aménagements frugaux

Cet équipement mutualisé, devenu "centre de crise" au moment redouté, illustre bien le principe programmatique du parc d'entreprises résilient. Tous les principaux espaces du projet ont une double fonction, à activer lors de la montée des eaux. C'est le cas de "la Nourricière", pépinière d'entreprises en temps normal et habitat d'urgence, en temps de crue, comme de "la Plateforme", qui passe de lieu de vie à point d'accès au stockage, ou du "Radeau d'Hermès" (du nom de l'entreprise de luxe déjà sur place) qui, d'espace de défilé de mode, se transforme en abri flottant pour marchandises.

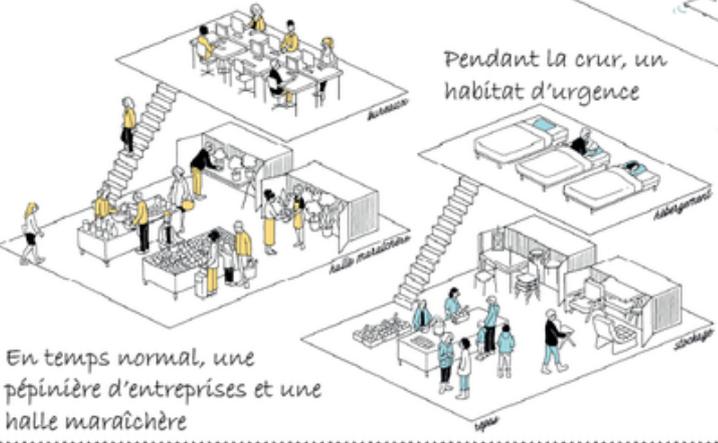


Illustrations de la reversibilité des principaux espaces du projet

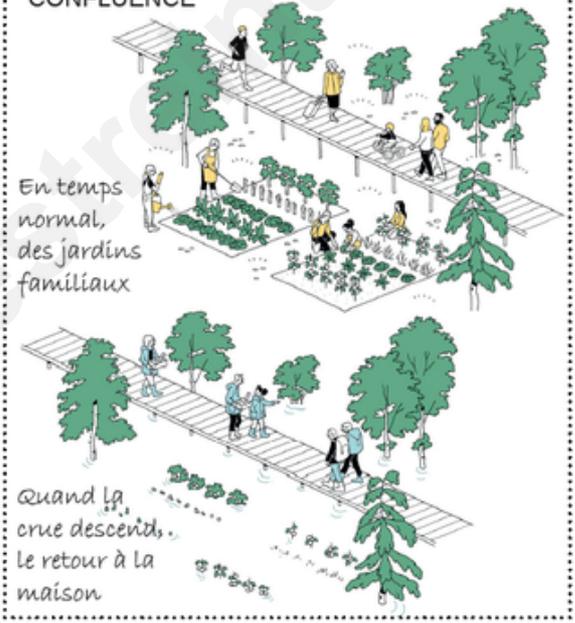
E - LA MAISON DU CONFLUENT



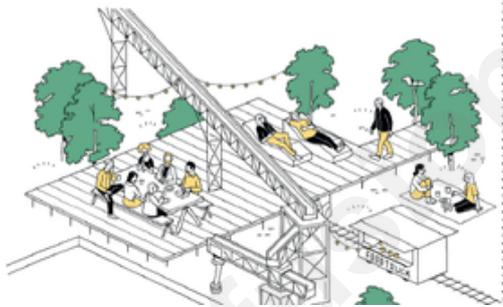
D - LA HALLE NOURRICIERE

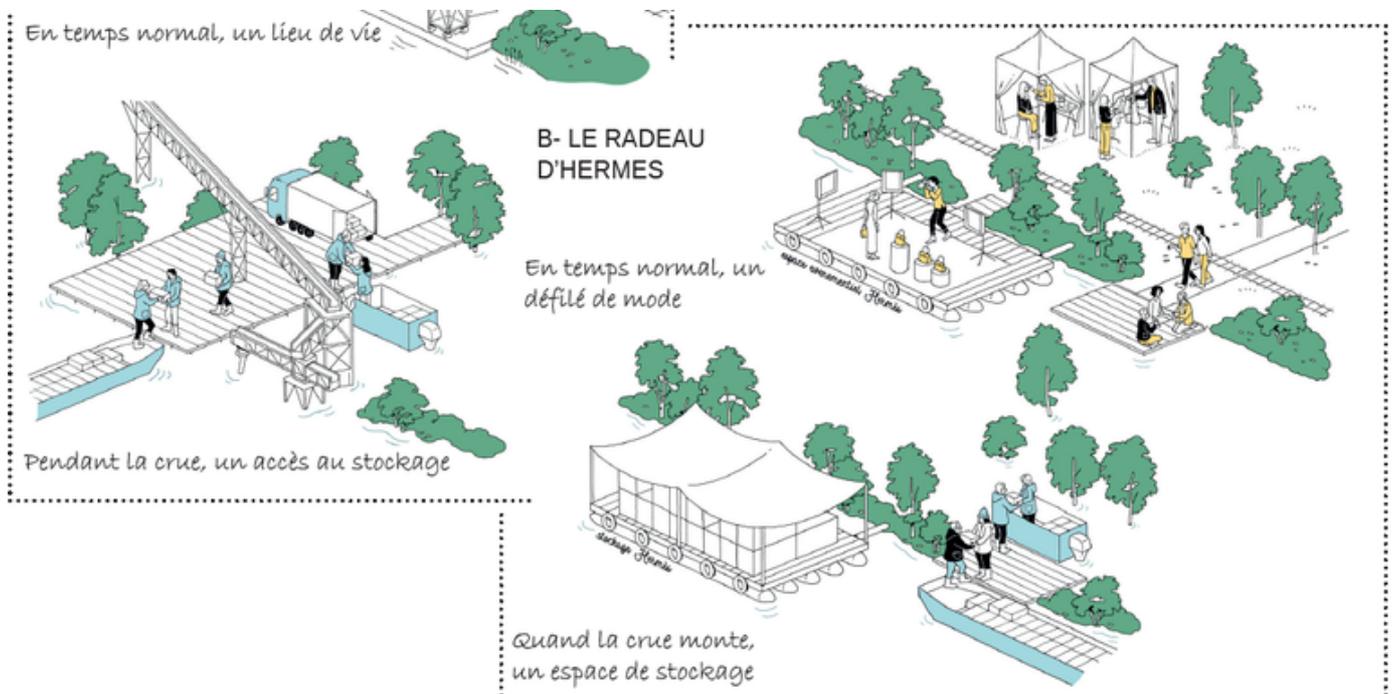


C - LES JARDINS DE LA CONFLUENCE



A - LA PLATEFORME



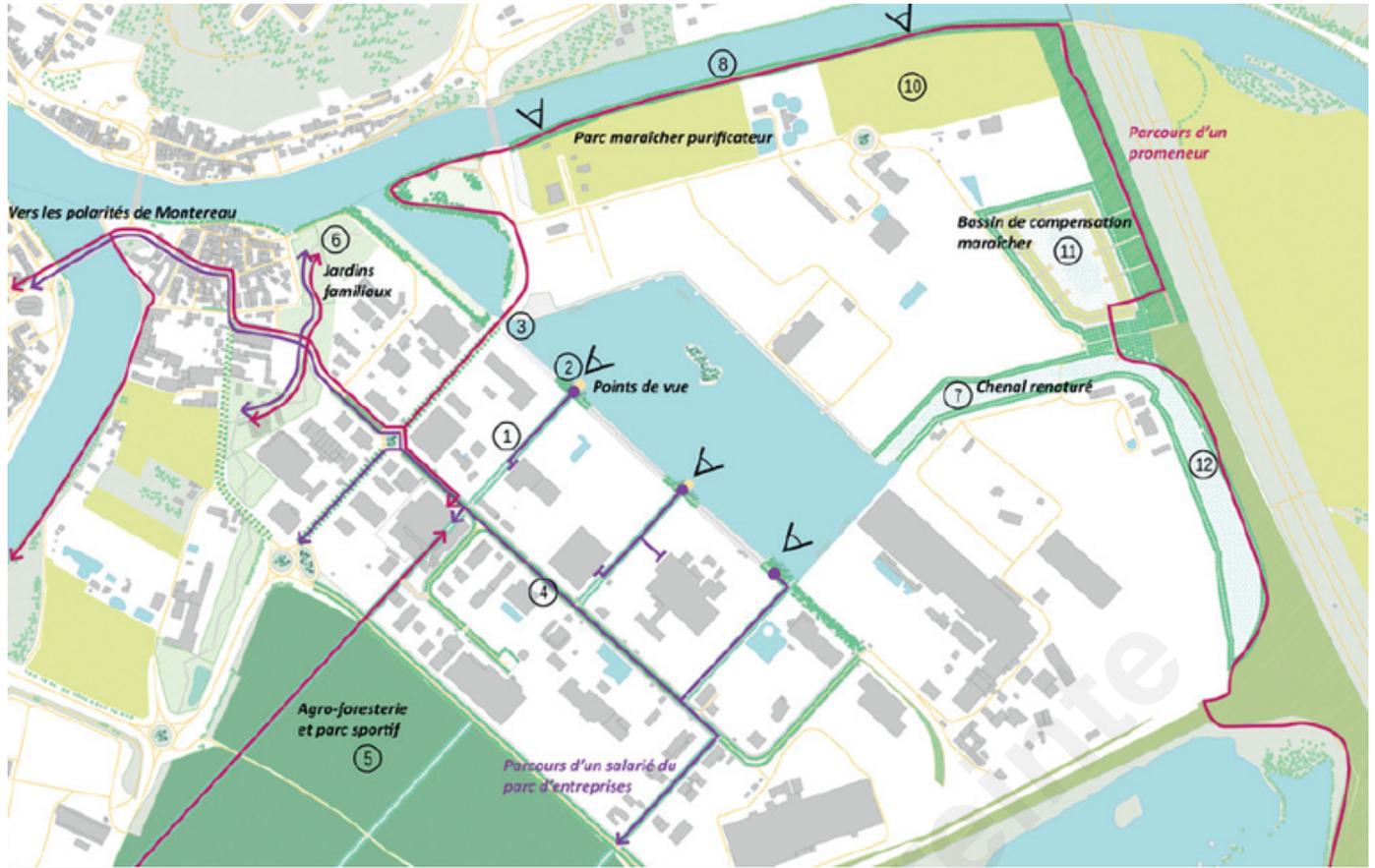


Cette réversibilité généralisée permettrait au site de continuer à fonctionner à 70 % lors d'un épisode de crue centennale. Quelques ajustements seraient nécessaires en complément, que les architectes de D&A qualifient d'"aménagements frugaux" : la surélévation des routes de desserte et du quai de la darse, la création de petits pontons (notamment entre le quartier d'habitation du Faubourg Saint-Maurice et la Nourricière, à travers les jardins familiaux existants), ainsi que des bassins de compensation, aux abords des entreprises dont l'installation sur sol est impérative. Autrement, la destruction matérielle peut être évitée par un simple recours à des péniches, mobilisées pour le stockage des biens, et qui ont déjà accès au site, via la darse.

La réflexion ne se cantonne pas au seul périmètre d'étude. L'équipe lauréate s'est amusée à camper le parc du Confluent, une fois insubmersible, en sauveur de la filière de la construction francilienne. Si celle-ci devait faire face aux dégâts causés par des inondations en chaîne, les entreprises du BTP, présentes sur site, seraient en mesure, contrairement à d'autres compagnies plus durement touchées, d'"exporter les matériaux de construction nécessaires à la relève de l'Île-de-France". Un statut providentiel, bien loin de l'actuel état de vulnérabilité des lieux, susceptible de renforcer encore l'attractivité du secteur.



Plan des circulation et des perspectives visuelles du site résilient - D&A



Préparer un nouveau climat

Toutefois, cette gestion de crise idéale repose sur une condition préalable : le fonctionnement en synergie de l'ensemble des acteurs présents. Les usages protéiformes des différents espaces, mis à la disposition des entreprises, salariés et riverains, en sont une des clés. Mais la zone d'activités part de loin en matière de coopération et de relations de voisinage, en raison d'un découpage foncier contraignant. Pas de quoi refroidir les lauréats du Grand Prix. Selon eux, le risque inondation pourrait justifier la création d'une AFUP (Association Foncière Urbaine de Projet) par le Préfet. Cet organisme serait à même d'opérer le remembrement foncier du site, s'il agissait dans le cadre, par exemple, d'un Projet Urbain Partenarial (PUP), financé à la fois par le public et le privé.

Plus que des pistes d'aménagement, la proposition de D&A met en avant des solutions programmatiques afin de "créer un nouveau climat d'implantation". Une formulation ironique compte tenu que ce changement de paradigme repose sur une altération dramatique du climat, entendu cette fois au sens littéral. Les projections imaginées dans le cadre de l'Amiter donnent toutefois de l'espoir quant à l'adaptation de notre société au monde de demain. Verront-elles le jour pour autant ? Lors de la remise des prix, la ministre de la Transition écologique est allée dans ce sens. Elle souhaite mobiliser le fonds Barnier pour aider les collectivités à poursuivre ces projets. **G.M.-M.**

Diffusion restreinte

